



Photos Pech

L'arrivée du Ministre de la France d'Outre-Mer

L'INAUGURATION DU CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL

Le Ministre de la France d'Outre-mer, M. Jacquinot, prononce son discours



Le 17 mars 1954, à 17 h. 30, les installations de notre Centre ont été inaugurées par le Ministre de la France d'Outre-Mer, M. JACQUINOT, accompagné de M. SCHLEFFER, Secrétaire d'Etat.

Parmi une assistance particulièrement nombreuse et brillante qui nous avait fait l'honneur de bien vouloir assister le Ministre, on remarquait notamment : M. PALEWSKI, Député de Seine-et-Oise, membre du Comité Directeur du F. I. D. E. S. M. G. MONNET, Ancien Ministre, Président de la Commission de l'Agriculture de l'Assemblée de l'Union Française. M. BOURUET-AUBERTOT, Membre du Conseil Economique, Président de la Fédération des Syndicats locaux de Producteurs et Industriels en Bois Coloniaux. M. le Gouverneur REY, représentant le Secrétaire d'Etat à l'Aviation Civile. M. le Professeur COMBES de l'Institut, Directeur de l'Office de la Recherche Scientifique Outre-Mer. M. le Professeur HEIM de l'Institut, Directeur du Museum National d'Histoire Naturelle. M. GUINIER de l'Institut, Directeur Honoraire de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts. M. SOUGADAUX, Haut-Commissaire de la République au Cameroun, M. MERVEILLEUX DU VIGNAUX, Directeur Général des Eaux et Forêts au Ministère de l'Agriculture, M. J. P. LEVY, Directeur du Bois et des Industries diverses au Ministère de l'Industrie et du Commerce, M. ARDANT, Commissaire Général de la Productivité, M. HOFFHERR Directeur des Affaires Economiques et du Plan au Ministère de la France d'Outre-Mer, M. MOLLIE, Directeur à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer. MM. les Maires de Nogent-sur-Marne et du 12^e arrondissement, beaucoup de hautes personnalités de l'Enseignement, de la Recherche, du Commerce et de l'Industrie, et de nombreux Officiers forestiers de France et d'Outre-Mer.

Le Ministre, dès son arrivée, fut accueilli par le Président de notre Conseil d'Administration, M. ROSSIN, Directeur de l'Agriculture, de l'Elevage

et des Forêts, au Ministère de la France d'Outre-Mer, entouré de M. CONGION, Vice-Président, de l'Inspecteur Général des Eaux et Forêts AUBREVILLE, et de M. MARCON, Directeur Général du Centre, tandis que la Musique et la troupe du 3^e R. I. C. rendaient les honneurs militaires.

Pendant que les trompes du « Débouché de Paris » souhaitaient, à la manière forestière, la bienvenue à nos visiteurs, le Ministre gagnait la grande salle d'exposition des bois tropicaux où les membres du Conseil d'Administration lui étaient présentés. M. ROSSIN, puis l'Inspecteur Général AUBREVILLE exposaient alors les buts que s'était assigné notre Centre, tandis que le Ministre dégageait les services que le Gouvernement en attendait dans le cadre du développement des Territoires tropicaux de l'Union Française. Enfin, un buffet, aussi agréable qu'abondant, réunit toute l'assistance après que M. JACQUINOT, sous la conduite du Directeur Général, eût visité en détail les diverses installations de notre établissement et signé son Livre d'Or. Et le caractère solennel de la manifestation se dissipa bientôt devant l'amabilité de nos visiteurs et de leurs gracieuses compagnes.

Donc, une grande manifestation, une grande fête pour le C. T. F. T., que cette consécration par le Gouvernement des longs efforts de tous ceux qui depuis si longtemps s'intéressent au développement de l'utilisation des bois tropicaux ; une récompense et un encouragement aussi, qui ont permis à la fois de préciser les idées directrices qui doivent orienter l'activité de notre Centre et de montrer l'importance qu'il tient dans tout cet édifice que la France met en place pour assurer l'évolution économique et sociale des populations tropicales qui lui ont confié leur avenir. Rien ne saurait mieux d'ailleurs, définir ces principes que la lecture des trois discours qui ont été prononcés, et que, en guise de conclusion, nous reproduisons ci-dessous.

DISCOURS DE M. JACQUINOT

MINISTRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

MESSIEURS,

C'est avec plaisir que j'ai accepté de venir inaugurer les installations du Centre Technique Forestier Tropical, et je suis heureux de constater que de nombreuses personnalités ont bien voulu venir jusqu'ici pour donner à cette manifestation tout l'éclat nécessaire.

Les installations que nous allons visiter tout à l'heure sont, en effet, le témoignage des progrès qui ont été accomplis pour donner à l'exploitation forestière des Territoires d'Outre-Mer un instrument de recherche technique extrêmement perfectionné. Notre industrie forestière y avait droit, le Gouvernement l'a compris. En effet, grâce aux efforts persévérants des exploitants et des importateurs, l'exploitation des forêts est une des richesses de la France Tropicale. Grâce à elle, la Métropole couvre ses besoins en bois tropicaux à raison de 90 % et, en outre, 60 % de la

production des bois tropicaux est exporté procurant ainsi aux territoires d'Outre-Mer des rentrées appréciables de devises.

Dans le commerce international des grumes de bois tropicaux, la France a exporté en 1950 :

630.000 m³ représentant 27 % du commerce mondial.

En 1953, après une crise passagère, les exportations se sont encore développées atteignant :

743.000 m³ de grumes

51.000 m³ de sciage

32.000 m³ de placage et contreplaqué.

C'est vous dire, Messieurs, que l'industrie forestière est vivante, qu'elle a su se faire et conserver une place notable sur le marché mondial. Nous savons tous les efforts qu'il nous faut déployer pour développer les exportations et



Photo Pech,

Pendant le discours du Ministre de la France d'Outre-Mer. Au 1^{er} rang à gauche, l'Inspecteur principal Berlin, Fondateur du Service de Recherches sur les Bois Tropicaux.

nous ne pouvons que nous féliciter de toute initiative qui, comme celle-ci, tend à favoriser le développement d'une industrie déjà largement exportatrice et compétitive. Nous devons donc rendre un hommage sans réserve à tous ceux qui ont conçu et réalisé ces installations qui nous placent à la tête des recherches, en matière forestière.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rendre un hommage très mérité au corps des Ingénieurs des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer qui apporte tout son zèle et toute sa compétence à la sauvegarde et au développement de la forêt africaine. Je tiens en particulier à remercier M. AUBRÉVILLE qui est, comme il l'a dit, le doyen et le représentant naturel du corps des Eaux et Forêts, et M. MARCON dont les efforts à la tête du Centre Forestier Tropical suscitent une unanime approbation.

Vous devez, Messieurs, poursuivre votre action avec confiance car il est évident que, quel que soit le développement des cultures en Afrique, la surface des massifs forestiers demeurera considérable. Il est certainement nécessaire qu'il en soit ainsi pour assurer la sauvegarde des sols, du régime des eaux et voire même du climat. La mise en valeur de la forêt demeurera donc toujours un des éléments importants de la mise en valeur des Territoires d'Outre-Mer, comme de tout pays tropical.

Je crois, d'autre part, qu'en dépit de l'apparition de certains produits de remplacement, la demande des bois tropicaux demeurera dans l'avenir importante. Elle le sera d'autant plus que nous serons en mesure de fournir au marché mondial des produits conditionnés, bon marché, et dont les usages possibles soient déterminés par nos techniciens avec précision. Nous avons, d'autre part, de sérieuses raisons d'espérer que les progrès de la technique nous permettront, un jour, d'utiliser pour des industries de trans-

formation les réserves considérables de matière ligneuse dont nous disposons.

On a dit, tout à l'heure, que cette réalisation ne devait pas être considérée comme un témoignage d'esprit centralisateur et qu'elle pourrait parfaitement se combiner avec la réalisation progressive d'organismes de recherches locaux. Je ne peux que souscrire à cette perspective. Il est dans mes intentions de décentraliser la recherche, dans toute la mesure où cela est possible, mais à la condition toutefois que cette décentralisation soit organisée et que les moyens techniques et financiers dont nous disposons soient coordonnés le plus étroitement possible.

C'est là le principe qui a présidé à la réorganisation de la Recherche Scientifique Outre-Mer, à laquelle mes collègues du Parlement ont bien voulu apporter leur sanction en votant le texte qui a permis d'instituer le fonds commun de la Recherche Scientifique. L'Etat apportera chaque année une contribution financière égale à celle que les Territoires lui accorderont de leur côté. C'est ainsi une assistance financière technique fort efficace que nous accordons à la mise en valeur de l'Outre-Mer, mais il faut bien entendu que les crédits ainsi réunis soient dépensés à bon escient. Il ne s'agit certes pas de limiter en quoi que ce soit la nécessaire liberté d'esprit des chercheurs. Mais, quand on connaît la pénurie en moyens et en hommes de la science française, on doit s'efforcer de concentrer toutes les ressources humaines et financières sur des objectifs valables. En matière de recherche scientifique, comme dans tous les domaines de l'action administrative, la dispersion est une faute grave tandis que le seul fait de travailler selon un programme, ou en fonction d'un certain ordre d'urgence, crée à lui seul un terrain favorable au progrès scientifique.

Ce sont, je le sais, les conceptions qui inspirent l'action du Conseil d'Administration et des chercheurs de ce Centre qui peut être considéré comme un modèle par tous les



M. Rossin, Président du Conseil d'Administration, fait les honneurs du C. T. F. T. à M. Jacquinol et à M. Schletter.

autres organismes qui concourent au développement de la recherche scientifique. Celle-ci conservera je tiens à l'affirmer, dans le futur plan quadriennal une place de premier plan car c'est elle qui doit être à la base de toute politique de développement de la production. La nature tropicale est, à bien des égards, encore inconnue, et que ce soit sur le plan forestier ou sur le plan agricole, bien des initiatives peuvent avoir des conséquences imprévues ou fâcheuses si elles ne sont mûrement étudiées.

L'homme de science, l'ingénieur sont donc nos collaborateurs indispensables. Dans bien des domaines, je viens de le constater au cours de mon récent voyage en Afrique, les indications données par les chercheurs ont abouti à des accroissements ou à des améliorations notables de la produc-

tion. Or, nous sommes tenus de poursuivre notre effort pour l'élévation du niveau de vie à un rythme accéléré. Il est, en effet, infiniment plus facile de promouvoir le développement politique ou l'éducation des masses que le développement économique et il serait incontestablement très dangereux pour l'équilibre des Territoires d'Outre-Mer que des populations qui bénéficient déjà d'institutions politiques très développées, et qui, grâce à l'enseignement largement diffusé ont la possibilité d'accéder aux formes les plus hautes de la culture, demeurent sur le plan économique au stade des pays sous-développés. Notre action doit donc tendre à tous moments à équilibrer le développement économique, politique et social et c'est là un problème essentiel qui mérite toute notre attention.

Je suis personnellement convaincu que nous le surmonterons, car l'impression dominante que je retire de mes récents voyages en Afrique noire est qu'une immense bonne volonté unit fraternellement africains et métropolitains dans le dessein d'assurer la promotion des Territoires d'Outre-Mer. Certes, nous ren-

contrerons des obstacles, nous connaîtrons des échecs, mais nous finirons par les surmonter grâce à nos efforts incessants. On pourrait, à cet égard, faire un parallèle qui, je crois, serait fort exact entre les démarches intellectuelles du chercheur et du politique qui sont nécessairement faites d'approximations successives. « Les milliers d'essais de milliers d'hommes convergent lentement vers la figure la plus économique et la plus sûre » a écrit Paul Valéry. C'est là un acte de foi dans le progrès technique comme dans le progrès politique auquel je souscris volontiers en procédant ce soir à l'inauguration de ce Centre qui apportera, j'en suis sûr, un précieux concours au développement économique de l'Union Française.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. ROSSIN, DIRECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORETS, AU MINISTÈRE DE LA F.O.M. PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.T.F.T.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Le CENTRE TECHNIQUE FORESTIER TROPICAL, que vous voulez bien nous faire l'honneur d'inaugurer aujourd'hui, est à la fois très ancien et très neuf. Il y a longtemps que les forestiers savaient nécessaire et souhaitaient la création d'un tel Centre ; il y a longtemps même qu'un service embryonnaire préparait et préfigurait cet organisme, et c'est certainement ce long souhait et cette lente préparation dans l'ombre qui expliquent que, lorsque les moyens ont été enfin donnés, la réalisation ait pu être si sûre et si rapide. L'Inspecteur Général AUBREVILLE, à qui je passerai tout à l'heure la parole, saura mieux que moi faire l'historique et indiquer la signification de cette préparation dans le passé. Il vous indiquera également brièvement l'orientation et l'extension d'activité que

nous souhaiterions dans l'avenir voir donner à ce centre. Pour ma part, en tant que Président du Conseil d'Administration du Centre Technique Forestier Tropical, je

M. Macon, Directeur du C. T. F. T., conduit le Ministre dans les laboratoires.

Photo Pech.





Photo Pech.

La jeune promotion de forestiers est à l'honneur.

voudrais surtout vous dire et vous présenter ce qu'il est actuellement.

C'est un Centre de recherches et d'expérimentation dont l'objet est de promouvoir le développement de la production forestière dans les Territoires d'Outre-Mer.

Il comporte actuellement six divisions.

Et d'abord, bien entendu, une *Division de Documentation* indispensable pour s'assurer, avant d'entreprendre une étude quelconque, qu'il sera tenu compte de tous les résultats des études antérieures. Cette Division s'efforce de rassembler et de mettre en fiches tout ce qui a pu être publié sur les bois tropicaux. Elle s'efforce également de mettre ces renseignements à la disposition de tous ses correspondants dont la plupart sont dispersés dans les Territoires d'Outre-Mer ce qui l'a obligée à s'équiper non point tant pour la communication sur place de ses documents que pour leur diffusion par le moyen de microfilms et de photocopies, par l'édition d'une collection d'ouvrages techniques et par la publication d'une Revue spécialisée : « Bois et Forêts des Tropiques ».

La *Division d'Anatomie* constitue une sorte de service d'identité judiciaire pour les bois. Le nombre des espèces différentes de bois tropicaux se chiffre non par dizaines, comme pour nos bois de pays, mais par centaines, voire par milliers.

Seule l'existence d'un noyau de spécialistes capables d'identifier un bois d'après l'examen de sa structure peut rendre impossible les substitutions d'essences et c'est pourquoi le travail de la Division d'Anatomie du Centre Technique Forestier Tropical est indispensable avant toute opération technique, commerciale ou industrielle sur les bois tropicaux.

La mécanisation des exploitations forestières dans les Territoires d'Outre-Mer n'a pas fait disparaître leur caractère aventureux, elle n'a fait qu'y ajouter un caractère technique qui rend plus difficile encore le conduite ; la *Division des Exploitations forestières* du Centre Technique Forestier Tropical est le bureau d'ingénieur-conseil de ces entreprises ; elle les tient au courant de tous les progrès réalisés en matière d'exploitation forestière dans tous les pays du monde et assure en particulier une liaison efficace entre les constructeurs et les utilisateurs de matériel forestier.

Pendant longtemps on n'a reçu en Europe que des bois tropicaux durs, lourds et riches en couleur ; il existe cependant aussi en abondance dans les forêts d'outre-mer des bois tendres et légers se rapprochant davantage de ces bois du Nord que les techniques modernes recherchent particulièrement, mais les bois tropicaux tendres et légers ne pouvaient pas être livrés à l'exportation parce qu'ils étaient attaqués par les champignons ou les insectes entre le moment de leur abattage et le moment de leur débarquement ; la *Division de Préservation* recherche les moyens de leur conférer la résistance qui leur manque.

La *Division de Technologie* des Bois Tropicaux comporte trois sections : — l'une procède à la détermination des propriétés physiques et mécaniques des bois tropicaux pour prévoir l'usage en vue duquel chacun de ces bois encore mal connu pourra être recommandé, — une autre section procède à l'étude des modalités d'usinage de ces bois qui ne s'accroissent pas toujours de nos outils traditionnels, — la troisième s'occupe enfin de promouvoir l'utilisation proprement dite des bois tropicaux, soit en prenant elle-même l'initiative de cette mise en œuvre, soit

en donnant aux entreprises qui veulent bien la tenter les conseils tirés de la connaissance des particularités de chacun de ces bois.

Enfin, la *Division de Chimie* s'efforce, en rassemblant le maximum de données sur la constitution chimique particulière des bois tropicaux et en essayant sur eux l'application de tous les procédés d'utilisation chimique des bois mis au point pour les essences forestières des pays tempérés, de préparer cette industrie chimique des bois tropicaux dans lesquels certains voient la meilleure façon d'utiliser dans l'avenir toutes les possibilités de la forêt tropicale.

Toutes ces activités s'exercent dans le cadre d'un statut juridique qui a paru hardi au moment où il a été promulgué et dont on peut dire au bout de quatre années d'expérience qu'il s'est révélé excellent à l'usage.

Le Centre Technique Forestier Tropical est une Société d'Etat dotée de la personnalité civile et de l'autonomie budgétaire et son activité s'exerce conformément aux lois et usages régissant le fonctionnement des Sociétés Commerciales privées.

Il est géré par un Conseil d'Administration de 12 membres dans lequel sont représentés les différents ministères intéressés à son fonctionnement. La liaison du Centre Technique Forestier Tropical avec les Services Forestiers notamment est assurée par certains des administrateurs et par le fait que le Chef du Service Central des Eaux et Forêts exerce auprès du Centre les fonctions de Commissaire du Gouvernement. Le Conseil d'Administration comporte également des représentants de la Profession. En outre, à ces douze administrateurs s'adjoignent, en particulier pour l'établissement du programme annuel de travail, des membres à voix consultative comprenant notamment des représentants de la profession et des Territoires d'Outre-Mer. Enfin, les trois Divisions du Centre Technique Forestier Tropical dont les activités intéressent le plus directement la Profession (Exploitation, Préservation et Technologie) ont été dotées d'un Comité Technique Professionnel qui intervient dans l'établissement de leur programme et dans la diffusion des résultats de leurs recherches. Dès sa création, le Centre Technique Forestier Tropical s'est considéré comme au service de la Profession : non seulement tous ses spécialistes ont le souci de conduire leurs recherches et leurs expérimentations dans la ligne suggérée par les professionnels mais ils consacrent une partie de plus en plus grande de leur temps à répondre aux demandes de renseignements qui leur sont posées par les exploitants, industriels et usagers qui viennent de plus en plus nombreux les consulter sur place. Par ailleurs il travaille en étroite collaboration technique, avec son pendant métropolitain, le Centre Technique du bois, qui joue un rôle identique sur le plan de l'utilisation des bois de la zone tempérée.

Le Centre Technique Forestier Tropical peut effectuer des travaux sur commande à titre onéreux et, sans vouloir donner à ces travaux un développement qui l'amène à négliger les travaux d'intérêt général, il prend et garde par les commandes qu'il exécute un contact très profitable avec les conditions réelles de travail des entreprises privées.

Ainsi, le Centre Technique Forestier Tropical peut être cité comme un exemple des heureux résultats que l'on peut attendre d'un statut juridique à la fois souple et équilibré. L'action de la Puissance Publique y est suffisante pour que l'activité du Centre Technique Forestier Tropical s'intègre dans une politique d'ensemble conforme aux inté-

rêts généraux supérieurs des Territoires d'Outre-Mer mais, une collaboration suivie avec la profession est en même temps établie et c'est l'influence professionnelle qui est déterminante pour orienter techniquement les travaux de l'établissement.

Ce statut original n'a pas été la seule chance du Centre Technique Forestier Tropical : il a bénéficié également grâce au *Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social des Territoires d'Outre-Mer* qui a financé l'opération et grâce à l'Office de la Recherche Scientifique Outre-Mer qui a assuré la gestion des crédits — du bâtiment dans lequel vous êtes et des installations que vous allez visiter et dont la qualité vous frappera certainement. Nous devons des éloges particuliers à son créateur, M. l'Architecte Roux Spitz, premier Grand Prix de Rome.

Le Centre Technique Forestier Tropical a eu la bonne fortune également de rassembler une équipe d'Ingénieurs de grande classe que leur métier passionne et que vous allez rencontrer dans votre visite. Je voudrais, à cet égard, Monsieur le Ministre, me faire l'interprète devant vous du Conseil d'Administration, pour adresser à tous ces spécialistes en général, et à leur directeur général en particulier, M. MARCON, nos plus vifs éloges.

Tous ces éléments ont permis de constituer ce Centre, vigoureux, en plein essor, qui prend naturellement sa place dans l'organisation d'ensemble des Recherches Scientifiques et Techniques Outre-Mer, organisation d'ensemble à laquelle, M. le Ministre, je sais combien vous vous êtes attaché personnellement à trouver une solution heureuse, maintenant en voie d'application.

En votant, avec la Loi de Finances de 1954, la création du Fonds Commun de la Recherche Outre-Mer, le Parlement a montré l'intérêt qu'il attache à cette œuvre et nous sommes heureux de présenter aux Parlementaires qui ont bien voulu vous accompagner aujourd'hui, M. le Ministre, cette première réalisation.

A tous ceux qui ont contribué à la création de ce bel outil de travail qui fait honneur à l'Union Française (et en particulier au Comité Directeur du F. I. D. E. S. à l'O. R. S. O. M. aux services du Département, à la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer) j'adresse au nom du Conseil d'Administration mes plus vifs remerciements.

Je remercie aussi les diverses personnalités qui ont bien voulu honorer de leur présence cette inauguration : MM. les représentants des assemblées : Assemblée Nationale, Conseil de la République, Assemblée de l'Union Française, Conseil Economique, Membres du Comité directeur du F. I. D. E. S. Représentants des organismes de recherche scientifique français et étrangers, représentants des Grandes Ecoles, Attachés Commerciaux des pays intéressés aux problèmes des bois tropicaux, délégués des Territoires d'Outre-Mer, dirigeants des groupements professionnels, représentants de la S. N. C. F., des Compagnies de Navigation et des Banques, représentants de la Presse Technique et d'Information...

A vous, enfin, M. le Ministre, le Conseil d'Administration par ma voix tient à exprimer sa vive et respectueuse gratitude pour avoir bien voulu accepter de présider personnellement à cette inauguration, manifestant ainsi de façon concrète l'intérêt particulier que vous portez inlassablement aux activités qui ont pour objet de développer la production et, parlant, l'économie des Territoires d'outre-mer.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. AUBRÉVILLE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES EAUX ET FORÊTS DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Je parle ici non comme Commissaire du Gouvernement auprès de ce Centre Technique mais comme doyen et ainsi représentant naturel du Corps des Officiers-Ingénieurs des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer ou encore comme

celui dont le rôle au Ministère de la France d'Outre-Mer est d'être, sous votre haute autorité, M. le Ministre, l'inspirateur de la politique forestière française d'Outre-Mer.

Cette cérémonie de l'inauguration du Centre Technique



Forestier Tropical est une fête pour le Corps des Officiers-Ingénieurs des Eaux et Forêts de la France d'Outre-Mer. Elle est le couronnement de ce qui fut leur vœu depuis longtemps : l'institution d'un établissement de recherches et de documentation spécialisé dans la matière si diverse des bois tropicaux, travaillant en accord avec les services forestiers d'outre-mer.

Dès que l'importance et les richesses des forêts tropicales apparurent en France, devait s'imposer l'idée qu'un tel établissement était indispensable. Ces forêts offraient des bois variés par centaines, par milliers même si l'on considère l'ensemble des pays tropicaux mais ces bois étaient presque tous inconnus dans leurs propriétés et leurs usages. Pour les utiliser, il fallait donc d'abord les bien connaître puis les faire connaître à tous les utilisateurs possibles.

Cette tâche considérable est commencée, elle ne s'achèvera jamais si l'on tient compte de l'évolution, qui se manifeste dans les usages du matériau bois, évolution particulièrement rapide actuellement où le bois est de plus en plus employé désintégré en ses éléments organisés ou chimiques et mis en œuvre sous des formes nouvelles (panneaux de fibres, pâtes à papier, pâtes à usages textiles, matières plastiques, etc...). Nous espérons beaucoup des progrès qui seront réalisés dans la chimie du bois pour utiliser tous nos bois tropicaux.

Tous les autres problèmes de la forêt tropicale dépendent de ces progrès dans l'utilisation du bois. Le forestier est un sylviculteur mais toutes les questions de traitement et d'aménagement des forêts qu'il a à résoudre sont subordonnées à celle de l'utilisation des produits de la forêt.

C'est une vérité devenue sans signification en France où depuis longtemps les forêts sont aménagées et traitées en concordance avec les besoins en bois du pays. Son évidence est éclatante dans les pays tropicaux. Enlève-t-on, comme dans l'exploitation actuelle, un arbre de bois précieux de-ci, de-là dans la forêt ou a-t-on l'emploi de tous les arbres, entraînant l'exploitation totale, la sylviculture sera évidemment différente dans chaque cas. C'est pourquoi les problèmes techniques et économiques d'utilisation des bois devaient entrer dans les préoccupations des services forestiers coloniaux et c'est une des raisons pour lesquelles le métier de forestier colonial diffère parfois de celui de forestier dans la métropole. Au delà, de leur tâche de protecteurs et de gérants des forêts, les services forestiers doivent s'intéresser à tous les problèmes du bois, suivre l'arbre depuis la forêt jusqu'à sa transformation dans les usines mécaniques ou chimiques, puis finalement la mise en œuvre du bois chez l'utilisateur. Ils doivent collaborer avec tous les exploitants, importateurs, industriels, utilisateurs, pour trouver des usages et des débouchés aux bois tropicaux.

Il s'agit pour les Territoires Français d'un problème pratique vieux déjà de 40 ans. Il n'est pas encore complètement résolu en dépit d'incontestables progrès. C'est pourquoi cet établissement spécialisé dans les problèmes tropicaux devait être créé travaillant étroitement avec le Ministère de la France d'Outre-Mer, la profession forestière d'Outre-Mer et les services forestiers. M. le Ministre, vous l'inaugurez aujourd'hui. Le Corps Forestier remercie les artisans de cette belle réalisation : les Ministres de la France d'Outre-Mer qui ont pris les décisions nécessaires, le Comité Directeur du F. I. D. E. S. qui a assuré le financement — sans la création du F. I. D. E. S. ce Centre n'existerait pas encore —, l'Office de la Recherche Scientifique de la F. O. M. qui a prêté son concours à la construction, l'Inspecteur Général des Eaux et Forêts MARCON, Directeur Général du Centre, qui a suivi cette construction pierre par pierre, pièce par pièce, avec un soin minutieux et beaucoup de goût.

On pourrait considérer que cette création fut longue à venir puisque les problèmes qu'elle doit résoudre furent posés, il y a déjà 40 ans. Elle fut vraiment une œuvre de longue haleine, une de ces œuvres de patience auxquelles les forestiers sont accoutumés de métier. Dès la fin de la première guerre mondiale, après les prospections faites en Afrique par la mission de l'Inspecteur des Forêts BERTIN, un service des bois coloniaux était créé au Ministère des Colonies. Les ressources en bois de la forêt africaine venaient d'être découvertes pour le public ou plus exactement redécouvertes après les travaux de M. le Professeur CHEVALIER qui le premier au début de ce siècle avait étudié les arbres de la forêt de la Côte d'Ivoire. Pour les plans de la première reconstruction française d'après-guerre on songeait déjà à utiliser ces bois coloniaux. Le nouveau service installait ses collections et un laboratoire d'essais ici même, dans le « Jardin Colonial », dans des baraques Adrian qui avaient servi je crois durant la grande guerre d'hôpital auxiliaire. De ces baraques il n'en subsiste plus qu'une seule qui a été conservée à côté de ce bel immeuble jusqu'à ce jour, afin que se concrétisent visiblement la continuité et l'ampleur de l'effort accompli.

Je suis heureux de cette occasion qui m'est offerte pour reconnaître le mérite du fondateur de ce petit service des bois coloniaux, amorce du bel établissement qui est inauguré aujourd'hui, l'Inspecteur Principal des Eaux et Forêts BERTIN qui est ici présent mais qui malheureusement ne peut plus voir la transformation qui s'est faite depuis qu'il s'était établi sous ce bois de pins en songeant aux richesses de la forêt coloniale.

Vue partielle de l'un des laboratoires de Préservation des Bois Tropicaux

Photo Henrot

Architecte Roux-Spitz



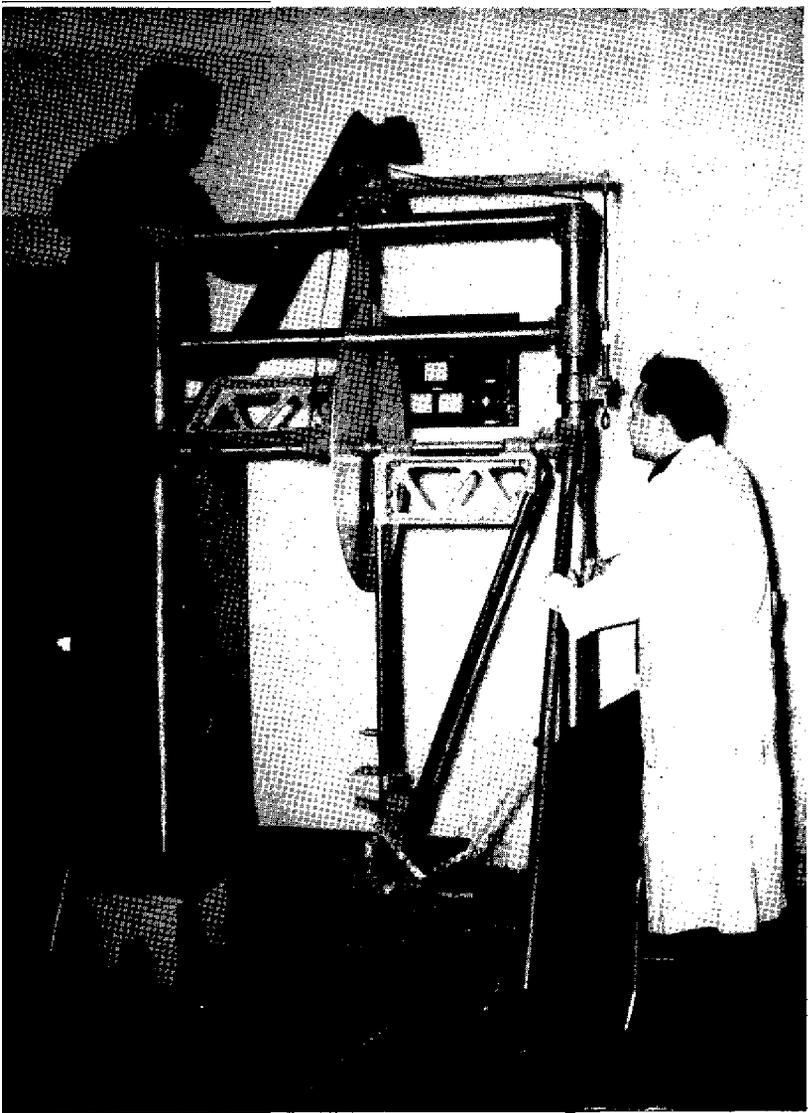


Photo Henry
Laboratoire de Technologie. Le mouton pendule dynamométrique.

Le service des bois coloniaux travailla longtemps silencieusement, utilement mais lentement, avec les très petits moyens dont il disposait. La plupart de ceux qui, dans la baraque de Nogent alors travaillèrent à faire connaître nos bois coloniaux, sont autour de nous et j'imagine qu'ils doivent être satisfaits puisque leur instrument de travail a grandi et que l'on a ainsi reconnu l'utilité de leurs premiers travaux et de l'œuvre à laquelle ils ont consacré de nombreuses années. Tous les forestiers du corps colonial sont passés ici effectuant des stages pour les préparer, autant qu'il était alors possible de le faire, à affronter outre-mer les problèmes de la mise en valeur du domaine forestier colonial. A vrai dire ils n'étaient pas très fiers de ces baraques qui leur apparaissaient misérables surtout lorsque des spécialistes étrangers demandaient à visiter le service des bois coloniaux. Déjà il existait des réalisations étrangères de cette nature de grande importance et la nôtre était évidemment bien peu représentative de la richesse du domaine forestier considérable qui était celui de l'empire colonial que l'on proclamait être le 2^e du monde. Enfin en présence de l'important bâtiment où nous nous tenons, ces souvenirs de pauvreté s'estompent, et bientôt il ne restera du passé que le cadre riant des pins qui nous entourent.

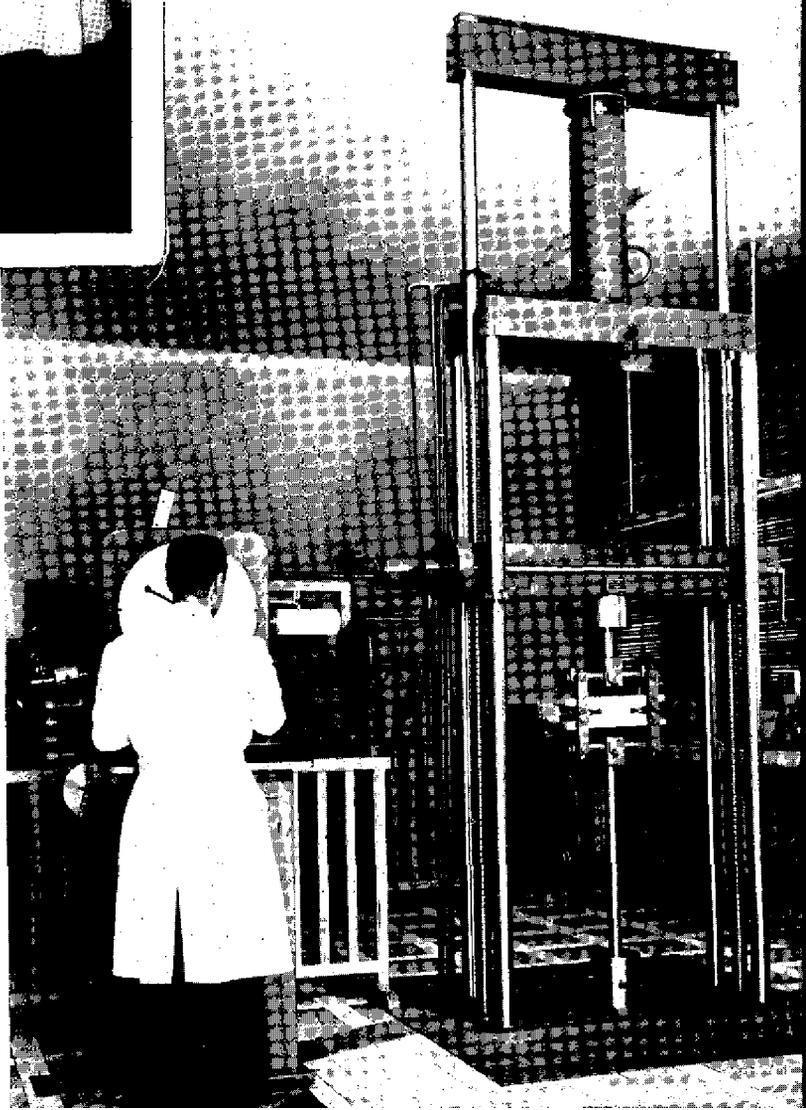
La création de ce Centre répond à une conception de centralisation technique. C'est une objection que l'on pourrait lui faire et sur laquelle je crois devoir m'expliquer quelque

peu, puisque aujourd'hui la tendance est plutôt à une politique opposée de décentralisation vers les Territoires d'Outre-Mer. Nous avons voulu en effet un seul centre pour toute la France d'Outre-Mer, mais doté de l'équipement maximum. Les services forestiers d'Outre-Mer auraient pu nous entraîner à multiplier des centres — un par Territoire —, qui presque inévitablement eussent tous été mal équipés faute de moyens. La conception à laquelle on s'est arrêté est la seule bonne puisqu'elle permet de grouper les meilleurs spécialistes — ils sont peu nombreux — puis de leur donner le maximum de moyens de travail. Ce Centre Technique Forestier Tropical répond donc à un souci d'efficacité et d'économie.

Mais nous envisageons même que cette concentration des recherches doive s'étendre à un autre domaine. En effet, ce Centre d'études des bois est aussi un centre de recherches sur les forêts tropicales. C'est un institut des bois, et c'est aussi un institut des forêts. Certes, l'établissement métropolitain ne peut que traiter des problèmes qui se résolvent dans les laboratoires. Le domaine de la forêt lui échappe. Cependant, le Centre

Laboratoire de Technologie. La machine Amster.

Photo Henrot.





Architecte Roux-Spitz

Photo Henrot.

Le Laboratoire de Chimie Générale.

Technique Forestier Tropical, de par ses statuts est conçu pour conduire également les recherches sur les forêts. En tant qu'institut des forêts tropicales, il ne fonctionne pas encore. Pourquoi ? Parce que l'on a estimé, à juste titre, qu'il devait être d'abord en mesure de traiter les problèmes relatifs aux bois qui sont ceux qui intéressent directement la profession, parce que c'est là où le Centre peut le plus rapidement apporter un concours utile au développement du commerce et de l'exploitation des bois tropicaux. Puis, aussi, il fallait implanter solidement ce centre, construire, installer les laboratoires, recruter et former le personnel. Cette première phase est terminée, aussi beaucoup de forestiers pensent que le temps est venu pour le Centre Technique de s'occuper de la forêt tropicale en même temps que des problèmes du bois.

Aujourd'hui les recherches forestières outre-mer sont confiées en principe à des sections spécialisées des services forestiers. Ces sections n'existent encore que dans les territoires forestiers les plus importants. En raison des difficultés budgétaires des territoires elles ne sont et ne seront jamais dotées que de moyens insuffisants. Leur personnel manque aussi de stabilité. Je pense que le moment approche où le Centre Technique Forestier Tropical devra essaimer outre-mer pour relayer ces sections techniques des services forestiers. La puissance et la souplesse de son organisation, son financement par le Fonds Commun de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer le lui permettent. C'est l'œuvre de demain à laquelle nous souhaitons que le Ministre de la France d'Outre-Mer veuille bien apporter son concours.

